

M. BRYCE: J'aurais cru les députés capables de saisir ce point directement.

M. LONG: Votre bilan indique les chiffres cumulatifs pour plusieurs années et les députés n'auraient aucun moyen de connaître d'après le bilan des chiffres relatifs à une année précise.

M. BRYCE: En voyant la différence qui est indiquée.

M. THOMAS (*Middlesex-Ouest*): Monsieur le président, je désire signaler un point important. Si les membres du Comité se sont trompés ces dernières années, ils doivent modifier leurs conclusions, mais je crois que le fait qu'un ministère de l'État passe outre aux recommandations du Comité est très important. Le ministère ne doit pas défier ouvertement les recommandations du Comité; c'est là un défi du pouvoir établi, ce qui constitue une question très grave.

M. BRYCE: Permettez-moi de faire certaines observations. Le ministère ne défie pas le Comité, il s'agit de décisions prises par le gouvernement, établies par le Conseil du Trésor dans la préparation du budget et approuvées par le gouvernement. La Chambre a approuvé ces crédits sous cette forme. Il y a donc une différence entre les crédits approuvés par la Chambre et les recommandations du Comité. A mon sens, il ne s'agit pas de savoir ce qui est vrai ou faux, mais quelle est la meilleure méthode. On peut évidemment différer d'opinion à ce sujet.

M. THOMAS (*Middlesex-Ouest*): Je pense que la situation est plutôt confuse. Je veux dire qu'il est censé exister une direction de toutes les entreprises de l'État et qu'une autorité doit s'exercer. Nous devons nous demander quelle autorité possède le Comité et quelle est son utilité. Il se peut que le Comité n'ait pas la confiance du gouvernement. Il se peut qu'il ait commis une erreur, mais il me semble que quelque chose ne va pas. Je ne sais pas pour l'instant comment nous pouvons y remédier, mais cela s'impose.

S'il s'agit d'une ligne de conduite approuvée par le gouvernement, et si le Parlement lui conserve sa confiance, il me semble que le Comité est dans l'erreur. C'est une bonne chose que le Comité fasse des recommandations, mais elles devraient être approuvées ou rejetées à un moment donné. Toutefois, si le Comité fait des recommandations qui ne seront pas adoptées, pourquoi siéger-t-il?

M. MUIR (*Lisgar*): Permettez-moi de faire certaines observations. M. Bryce a laissé entendre qu'il serait possible de faire certains compromis; il consent à insérer ces suggestions dans l'état financier. Toutefois, en réponse à M. Thomas, je ne crois pas que le Comité se soit trompé complètement. Nous pourrions étudier le compromis proposé et voir s'il nous donne les renseignements exigés par le Parlement.

M. BALLS: Je voudrais souligner deux points dans le cadre des observations de M. Thomas et de M. Muir.